



DGA des Solidarités

ZZ-Direction de l'Autonomie et de la Santé.

ZZ-Direction de l'Autonomie et de la Santé.

Affaire suivie par : Dr Esquerre
Poste: 8685

2018-CP-6572

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE B06 PMI ET SANTÉ DES FAMILLES

**SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE
PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.**

Code secteur B0602

Secteur Subventions santé

Programme ACTIONS COMMUNES PROMOTION SANTE FAMILLE ET ENFANT

Données financières	CP 2018
Montant actualisé	836 648 €
Montant déjà engagé	646 132 €
Montant disponible	190 516 €
Montant réservé pour ce rapport	43 250 €

Le présent rapport vise à attribuer des subventions à des structures pour financer des actions de prévention en matière de santé au titre de l'année 2018.

Dans le cadre de ses compétences, le Département définit et met en œuvre la politique en matière de veille sanitaire, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale et coordonne sur son territoire les actions menées qui y concourent.

Par ailleurs, dans les lieux où se manifestent des comportements à risques, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires, le Département participe aux actions visant à mettre en place de l'éducation pour la santé sur des thématiques particulières (nutrition, contraception, accidents domestiques...) ou à destination de catégories de populations spécifiques (jeunes, femmes enceintes, assistantes maternelles agréées, personnes en situation de précarité...).

Il vous est proposé d'attribuer tout d'abord 8 subventions qui s'inscrivent dans ce cadre et qui ont fait l'objet d'un avis technique favorable :

Territoire d'Action Départementale Boucle de la Seine :

- **Association Le Sémaphore**

Lieu d'accueil et d'écoute enfants-parents « Le Petit Pont » situé à Chatou et labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre des actions de soutien à la parentalité.

Budget de l'action : 34 116 € - Subvention proposée : **15 000 €**

- **Commune de Maisons-Laffitte**

« Forum santé 2018 », décliné durant toute l'année, sous forme d'actions de sensibilisation (ateliers, conférences-débat, pièces de théâtre, journée de prévention sur les accidents domestiques, forum seniors) de l'ensemble de la population de Maisons-Laffitte : enfants de crèches, élèves de maternelles, élémentaires et collèges, associations sportives, familles, personnes âgées et handicapées.

Budget de l'action : 18 890 € - Subvention proposée : **5 850 €**

Lieu d'accueil et d'écoute enfants-parents « la Maison des Poussins » labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre des actions de soutien à la parentalité.

Budget de l'action : 14 460 € - Subvention proposée : **1 000 €**

- **Commune du Pecq**

Lieu d'accueil enfants-parents « la Courtechelle » réalisant des actions de soutien à la parentalité au sein de la maison de la petite enfance.

Budget de l'action : 12 937,52 € - Subvention proposée : **4 400 €**

- **Association Horizon 78 Versailles**

Point Ecoute Jeune, proposant un accompagnement et un soutien aux jeunes de 11-25 ans de Marly le Roi qui rencontrent des difficultés dans leur vie relationnelle et affective, contexte familial difficile, difficultés scolaires et d'insertion qui rencontrent des difficultés scolaires ou d'insertion.

Budget de l'action : 1 500 € - Subvention proposée : **1 500 €**

Territoire d'Action Départementale Grand Versailles :

- **Association les Petits Pas du Square**

Lieu d'accueil et d'écoute enfants-parents « les Petits Pas du Square » situé à La Celle-Saint-Cloud et labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre des actions de soutien à la parentalité.

Budget de l'action : 10 975 € - Subvention proposée : **3 000 €**

Direction Santé :

- **Plan local de santé. Centre Hospitalier André Mignot**

Etude d'impact d'un programme coordonné de prévention santé, élaboré dans le cadre d'un multi partenariat entre acteurs de prévention dont les CPEF des Yvelines et

déployé de la 6^{ème} à la 3^{ème}, de 2014 à 2017, pour deux cohortes de collégiens de deux établissements du département.

Budget de l'action : 24 270 € - Subvention proposée **5 000 €**

- **Association Compagnie Masquarades**

Actions de prévention, avec le support de la médiation théâtrale, sur les relations garçons/filles dans des collèges des Yvelines.

Budget de l'action : 9 600 € - Subvention proposée : **7 500 €**

Le montant total des actions financées s'élève à **43 250 €**.

Par ailleurs, le Département s'est engagé dans une politique de soutien à l'offre de santé dans les Yvelines en 3 axes : aide à la création de maisons médicales (AAP 2018), aide financière au secrétariat des maisons médicales financées par le Département, et amélioration de l'attractivité de notre Département pour les étudiants en médecine.

Afin de favoriser la réalisation de stage de médecine générale dans les Yvelines, et donc à terme de favoriser l'installation de médecins généralistes dans le Département, il vous est proposé d'attribuer une subvention à l'association Conférence de médecine générale d'Ile de France pour permettre la formation d'environ 100 maîtres de stage universitaires (MSU) supplémentaires dans les Yvelines sur 3 ans et le versement d'indemnités forfaitaires de déplacement aux internes de médecine générale effectuant des stages ambulatoires (hors milieu hospitalier et en zone rurale ou peu accessible en transports en commun) dans les Yvelines.

Cette subvention permettrait en particulier de recruter un poste spécifique chargé :

- de la prise de contact avec les médecins généralistes installés. Cette prise de contact a pour objectif de les amener à se former comme maître de stage et donc à encadrer des internes ; un objectif de 35 MSU est attendu sur l'année universitaire 2018-2019 ;
- de la gestion de l'attribution des indemnités forfaitaires de déplacement ;
- de la communication auprès des étudiants de médecine, sur les dispositifs incitatifs pour l'installation des médecins en zones sous-dotées (notamment le contrat d'engagement de service public).

Le montant de la subvention proposée s'élève à 138 854 € en 2019 :

- 50 000 € poste administratif et indemnisation des déplacements, perte d'activité et repas des médecins qui accepteraient de prendre en charge les rencontres individuelles (soit 150 000 € sur 3 ans) ;
- 65 520 € indemnités forfaitaires de déplacement (196 560 € sur 3 ans) ;
- 20 000 € pour l'acquisition et le développement d'un logiciel de gestion des contacts MSU ;
- 3 334 € pour la logistique (3 333 € les 2 années suivantes, soit 10 000 € sur 3 ans).

Cette subvention 2018-2019 sera versée à compter du 1^{er} janvier 2019. La subvention sera ramenée à 118 853 € les deux années suivantes.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :